

Infos mai 2020

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jpnavocat.be

Déconfinement : les rues du centre de Bruxelles transformées en plaines de jeux ?

En vue du déconfinement, la Région bruxelloise a pris des mesures qui risquent de causer d'importants problèmes de circulation et de nombreux accidents.

Tout d'abord, afin de faciliter le respect de la distanciation sociale dans la rue, la Région a décidé de transformer le Pentagone (territoire situé à l'intérieur de la petite ceinture) en zone de rencontre (panneau F12a : photo). De telles zones ont la particularité de donner la priorité aux piétons qui peuvent circuler librement sur toute la largeur de la chaussée. Le Code de la route y autorise même les jeux. Les bus, taxis, voitures, cyclistes, trotinettes, speed-pedelec et autres engins de déplacement doivent respecter une vitesse maximale de 20km/h. Cette mesure devrait entrer en vigueur dès le 11 mai.

Toutes les rues et boulevards du centre-ville seront donc transformés en espaces de balades, de jeux et de rencontres : la cohabitation entre des piétons prioritaires et des véhicules (théoriquement) au ralenti sera-t-elle harmonieuse ? Il est permis d'en douter.

Cette mesure devrait être limitée à la période nécessaire pour vaincre le coronavirus mais l'expérience pourrait cependant être prolongée en cas de succès.

Ensuite, la Région a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo en aménageant de nouvelles pistes cyclables sur de très nombreux grands axes dont notamment les avenues Louise et Charles Quint, les boulevards Reyers, Louis Schmidt et Sylvain Dupuis ainsi que la rue de la Loi où une bande de circulation sera remplacée par une piste cyclable (liste complète des rues concernées sur www.mobilite-mobiliteit.brussels/fr) : les travaux sont en cours et ne seront pas terminés pour le 11 mai.

Quelles mesures de circulation routière pour organiser le déconfinement dans les autres villes du Pays ? De nombreuses villes et communes ont l'intention d'agir. Ainsi, par exemple, Liège a-t-elle annoncé vouloir installer une zone 30 dans « l'hypercentre ». Les Régions et/ou Communes prendront les mesures adaptées à chaque situation particulière. Dès le 11 mai, il faudra être très attentif à la signalisation routière, avec une attention particulière pour les panneaux de limitation de vitesse dont le panneau F12a (zone de rencontre : photo en annexe) qui limite la vitesse à 20km/h, donne la priorité aux piétons et autorise les jeux dans la rue.

Dès le 18 mai à Bruxelles, reprise des contrôles et des amendes pour le stationnement payant. Ces contrôles avaient été suspendus pendant la période de confinement.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be